



COMMUNE DE GIEVRES

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS 2022

### Budget principal et budgets annexes

#### **Sommaire**

Page 2 : Introduction

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, la présente note expose les éléments relatifs aux budgets 2022

Page 2 : Le cadre général du budget – Section de fonctionnement et d'investissement

#### **Budget Principal**

Page 3-4 : Ressources des charges de la section de fonctionnement

Page 5-6 : Ressources des charges de la section d'investissement

Page 7 : Montant du budget consolidé

Page 7 : L'endettement

Page 8 : Niveau des taux d'imposition

#### **Les budgets annexes**

Budget assainissement

Page 9 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 10 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget immeuble pluridisciplinaire

Page 11 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 12 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget locaux commerciaux

Page 13 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 14 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget spanc

Page 15 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

## INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

### **Le cadre général du budget**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### **La section de Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

### **La section d'Investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)

- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

- L'excédent de fonctionnement capitalisé

# Le Budget Principal

## Le budget communal

Le budget primitif 2022 et les budgets annexes seront votés le 13 avril 2022 par le Conseil Municipal. Ils pourront être consultés sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

**Le budget principal** a été établi avec la volonté de :

- Limiter les dépenses liées à de nouveaux investissements : la requalification de l'éclairage public de l'ensemble de la commune sera le projet phare de ce budget.
- Réaliser les 2 programmes engagés en 2021 (aménagement sécuritaires et liaison partagée piétons-cyclistes)
- Prévoir une augmentation des dépenses de fonctionnement liée au contexte actuel tout en apportant des prestations de qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,

## ELEMENTS DE CONTEXTE

### A. Démographie

Une diminution de la population est constatée.

- Une population de 2 406 habitants pour 2021 (136 habitants en moins)
- Densité moyenne 62,7 habitants / km<sup>2</sup>
- Une diminution de la population de 5,35 %

### B. Economie

Dans la tranche active de 15 à 64 ans :

- 66 % sont en activité,
- 10 % sont au chômage.

Source : Insee - 2018

### C. Habitat :

#### Commune de Gièvres

1065 logements en 2018 dont :

- 78,10 % de résidences principales, 13 % de résidences secondaires, 8,94 % de logements vacants.

National : 82,10 % de résidences principales, 9,7 % de résidences secondaires, 8,20 % de logements vacants.

Source : Insee - 2018

## A – Ressources des charges de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales sont basées sur une légère augmentation par rapport à celles de 2021 puisque les bases fiscales ont été augmentées par l'Etat de 5,35 %. Le contexte, l'incertitude des baisses des dotations de l'Etat et les augmentations des dépenses d'énergie, conduisent à établir un budget basé sur la prudence. De fait, les finances locales feront l'objet d'une attention encore plus rigoureuse.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Le montant des opérations réelles des recettes de fonctionnement prévue pour l'année 2022 (-1 %) est pratiquement identique aux recettes de prévues en 2021. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>5 194,00</b>	<b>5 192,99</b>	<b>5 194,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00	5 192,99	5 194,00
<b>Réel</b>	<b>2 210 157,00</b>	<b>2 294 876,71</b>	<b>2 187 864,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	431 328,00	431 328,48	424 740,00
013 - Atténuations de charges	40 700,00	55 579,36	24 200,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 200,00	60 149,74	62 203,00
73 - Impôts et taxes	871 961,00	903 477,41	896 900,00
74 - Dotations, subventions et participations	765 891,00	807 172,68	748 930,00
75 - Autres produits de gestion courante	26 900,00	25 463,06	29 441,00
77 - Produits exceptionnels	7 177,00	11 705,98	1 450,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 215 351,00</b>	<b>2 300 069,70</b>	<b>2 193 058,00</b>

### 2. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement prévu pour l'année 2022 (soit +2,31 % des prévisions en opérations réelles et - 1 % du montant total du budget) par rapport à 2021, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>255 290,00</b>	<b>12750,34</b>	<b>187 532,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	242 539,00		176 393,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 751,00	12 750,34	11 139,00
<b>Réel</b>	<b>1 960 061,00</b>	<b>1 803 054,08</b>	<b>2 005 526,00</b>
011 - Charges à caractère général	519 243,00	461 118,62	609 092,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 178 171,00	1 155 873,05	1 185 277,00

022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	65 723,00		27 783,00
65 - Autres charges de gestion courante	182 492,00	171 425,23	171 244,00
66 - Charges financières	12 752,00	12 561,23	11 980,00
67 - Charges exceptionnelles	1 680,00	2 075,95	150,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 215 351,00</b>	<b>1 815 804,42</b>	<b>2 193 058,00</b>

## B – Ressources des charges de la section d'investissement

### 1. Les recettes d'investissement

La commune fait le choix à travers son budget d'investissement de limiter les nouveaux investissements.

Les aménagements sécuritaires de mise aux normes d'accessibilité et l'aménagement d'espace public route de Villedieu, projets de 2021 et la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune seront les principaux projets de 2022.

Le financement de ces divers investissements se définit comme suit :

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>255 290,00</b>	<b>12 750,34</b>	<b>187 532,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	242 539,00		176 393,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 751,00	12 750,34	11 139,00
<b>Réel</b>	<b>838 914,00</b>	<b>463 977,64</b>	<b>866 898,00</b>
001 – Excédent d'investissement	339 184,00	339 184,65	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00	85 515,66	179 524,00
13 - Subventions d'investissement	213 991,00	23 785,70	471 633,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 700,00	450,68	200 700,00
27 - Autres immobilisations financières	15 039,00	15 040,95	15 041,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 204,00</b>	<b>476 727,98</b>	<b>1 054 430,00</b>

La réalisation de ceux-ci sont suspendus à l'obtention de subventions.

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA (100 000 €),
- Les amortissements (11 139 €),
- Les subventions en fonction des projets :
  - o Les ordinateurs pour l'école Vatin (2 060 €),
  - o Les capteurs de CO2 (1 000 €)
  - o Le solde lié au plan de relance de l'Etat (6 809 €)
  - o Une subvention pour l'achat d'une urne dédiée aux élections (190 €)
  - o Le solde du système de vidéo protection (30 337 €),
  - o La salle des fêtes (66 900 € de la région et 50 000 € de la CCRM),
  - o La voirie (75 717 €),
  - o Les amendes de police (16 000 €)

- L'éclairage du tennis (1 000 €)
- Les jeux pour les écoles (6 620 €)
- L'éclairage public (216 000 € : 91 000 € du SIDELC, 90 000 € DETR et 35 000 € du Pays de la Vallée du Cher)
- Un emprunt pour travaux (200 000 €).

## 2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>5 194,00</b>	<b>5 192,99</b>	<b>5 194,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00	5 192,99	5 194,00
041 - Opérations patrimoniales	-		
<b>Réel</b>	<b>1 089 010,00</b>	<b>726 948,76</b>	<b>1 049 236,00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-		255 414,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 300,00	3 012,00	3 011,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 113,00	96 467,88	108 811,00
20 - Immobilisations incorporelles	5 076,00	5 076,00	5 292,00
21 - Immobilisations corporelles	57 840,00	39 451,08	14 232,00
23 - Immobilisations en cours	910 681,00	582 941,80	662 476,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 204,00</b>	<b>732 141,75</b>	<b>1 054 430,00</b>

Les prévisions sur l'année 2022 sont principalement orientées pour :

- Le solde du four de la cantine (7 357,20 €),
- L'acquisition d'un défibrillateur (1 680 € pour les associations),
- Un ordinateur pour l'accueil (1 647,60 €),
- L'installation de capteurs CO2 (1800 €)
- Le solde des travaux de la salle des fêtes (51 842,54 €),
- Des aménagements de voirie et branchement (226 833 €),
- La rénovation de l'éclairage public, du stade, du boulodrome et du tennis (360 000 €)

## MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

Budget	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Commune de Gièvres - 50600			
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	2 215 351,00	1 815 804,42	2 193 058,00
Recettes	2 215 351,00	2 300 069,70	2 193 058,00
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 094 204,00	732 141,75	1 054 430,00
Recettes	1 094 204,00	476 727,98	1 054 430,00
Locaux commerciaux - Gièvres 50700			
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	18 910,54	8 408,95	29 540,00
Recettes	18 910,54	17 210,93	29 540,00
<b>Investissement</b>			
Dépenses	703 532,32	701 955,47	211 732,19
Recettes	703 532,32	522 198,28	211 732,19
Immeubles pluridisciplinaires - 25000			
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	49 664,00	41 005,75	44 182,00
Recettes	49 664,00	49 954,34	44 182,00
<b>Investissement</b>			
Dépenses	35 185,91	27 922,60	28 369,00
Recettes	35 185,91	28 545,20	28 369,00
Assainissement - Gièvres 21200			
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	340 789,00	187 876,67	339 260,00
Recettes	340 789,00	348 807,06	339 260,00
<b>Investissement</b>			
Dépenses	560 705,00	84 665,24	513 113,56
Recettes	560 705,00	118 895,80	513 113,56
SPANC - Gièvres 21015			
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	61 271,30	209,00	32 212,30
Recettes	61 271,30	281,30	32 212,30

## NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 1 037 313,33 € soit 431,13 €/habitant.

La capacité de désendettement est de 2,10 ans.

Pour information, en 2021, le capital restant dû était de 1 133 333,46 € soit 469,09 €/habitant. La capacité de désendettement était de 2,5 ans.

## NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition votés par la Commune, sont restés inchangés depuis 2013 et seront maintenus en 2022.

Pour mémoire en 2021 :

Taxe	Base prévisionnelle	Taux	Montant
Foncier non bâti	36 800	62,60 %	23 037
Foncier bâti	1 422 000	48,35 %	687 537

Taxe	Base définitive	Taux	Montant
Taxe d'habitation	366 439 €	16,91 %	61 965 €
Foncier non bâti	36 941 €	62,60 %	23 125 €
Foncier bâti	1 425 675 €	48,35 %	692 864 €

Pour 2022 :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle	Taux	Montant
Taxe foncière (bâti)	1 499 000	48,35 %	724 767
Taxe foncière (non bâti)	36 941	62,60 %	23 125

## PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios (2)	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	833,55
Produit des impositions directes/population	326,27
Recettes réelles de fonctionnement/population	732,80
Dépenses d'équipement brut/population	283,46
Encours de dette/population	431,14
DGF/population	272,85
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,10 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.)	119,92 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	38,68 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	58,83 %
Capacité de désendettement	2,10 ans

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 27 Agents titulaires :

- Catégorie A : 2 agents
- Catégorie B : 2 agents
- Catégorie C : 23 agents dont 1 agent à temps partiel

# LES BUDGETS ANNEXES

## Le budget assainissement

Début 2022, il y a 1 730 équivalent habitants raccordés au réseau collectif d'assainissement. Le réseau mesure 21,35 km.

Ce budget permet la gestion du service d'assainissement collectif aussi bien pour le réseau de collecte que le traitement des eaux usées. Il comporte toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce réseau.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement pour maintenir le montant de dépenses d'équipements. En 2022, des travaux de mise en norme du réseau seront réalisés. Afin de limiter les dépenses de remboursement de l'emprunt négocié à un taux exceptionnellement bas et pour ne pas en perdre le bénéfice, cet emprunt a été débloqué début janvier 2022.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2021 sont pratiquement équivalentes à celles prévues au budget. Au vu des nombreuses factures impayées, il conviendra d'être prudent sur les recettes à prévoir en 2022. Malgré tout, il a pu être dégagé un excédent de fonctionnement légèrement plus important que celui de 2021. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>27 605,00</b>	<b>27 605,00</b>	<b>27 605,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	27 605,00
<b>Réel</b>	<b>313 184,00</b>	<b>321 202,06</b>	<b>311 655,00</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	153 184,00	153 184,68	160 930,39
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	160 000,00	166 813,73	148 924,61
74 – Subventions d'exploitation (FCTVA)		1 203,65	1 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>340 789,00</b>	<b>348 807,06</b>	<b>339 260,00</b>

### 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère générale pour 47,50 % (nécessaires à l'entretien du réseau). Il est à noter que les dépenses d'énergie ont été largement augmentées au vu du contexte actuel. La dotation aux amortissements représente pour 32,20 % et les crédits liés au virement à la section d'investissement représentent 20,30 %.

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>214 649,00</b>	<b>102 807,75</b>	<b>177 164,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	111 841,00		68 534,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 808,00	102 807,75	108 630,00
<b>Réel</b>	<b>126 140,00</b>	<b>85 068,92</b>	<b>162 096,00</b>

011 – Charges à caractère général	98 225,00	67 812,97	111 360,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	8 249,00	0	8 500,00
66 – Charges financières	17 256,00	17 255,95	38 886,00
67 – Charges exceptionnelles	2 410,00	0	3 350,00
<b>TOTAL</b>	<b>340 789,00</b>	<b>187 876,67</b>	<b>339 260,00</b>

### 3 Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>214 649,00</b>		<b>177 164,00</b>
021 – Virement de la section d'exploitation	111 841,00		68 534,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 808,00	102 807,75	108 630,00
<b>Réel</b>	<b>346 056,00</b>	<b>16 088,05</b>	<b>335 949,56</b>
001 – Excédent d'investissement	8 256,00	8 256,32	34 230,56
10 -Dotations, fonds divers et réserves	7 800,00	7 831,73	1 719,00
13 –Subventions d'investissement	90 000,00	0	60 000,00
16 -Emprunts et dettes assimilés	240 000,00	0	240 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>560 705,00</b>	<b>118 895,80</b>	<b>513 113,56</b>

Les prévisions de recettes sont les suivantes :

- ✚ Les amortissements (108 630 €)
- ✚ La subvention pour la réalisation de travaux de mise aux normes par l'agence de l'eau (60 000 €)
- ✚ Un emprunt (240 000 €)

### 4 Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>27 605,00</b>	<b>27 605,00</b>	<b>27 605,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	27 605,00
<b>Réel</b>	<b>533 100,00</b>	<b>57 060,24</b>	<b>485 508,56</b>
020 – Dépenses imprévues	15 000,00	0	15 000,00
16 - Emprunts	50 570,00	45 380,17	61 533,00
20 – Immobilisations incorporelles	3000,00	1200,00	600,00
21 – Immobilisations corporelles	12 984,00	9 286,07	18 000,00
23 – immobilisations en cours	451 546,00	1 194,00	390 375,56
<b>TOTAL</b>	<b>560 705,00</b>	<b>84 665,24</b>	<b>513 113,56</b>

Les dépenses d'investissement seront exclusivement concentrées sur l'acquisition de matériels spécifiques (pompes, potence, chèvre), la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau (248 883,46 €) et de mise aux normes hydrauliques (141 492,10 €)

## NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû est de 639 167,55 € soit 265,65 €/habitant à rembourser. La capacité de désendettement est de 2,73 ans.

Pour information, en 2021, le capital restant dû était de 444 547,72 € soit 184 €/habitant. La capacité de désendettement était de 1,9 an.

### **Le budget immeuble pluridisciplinaire**

Ce budget a permis la création de bâtiments destinés majoritairement aux professionnels de santé.

A travers lui, la gestion de ces bâtiments peut être réalisée.

Ce bâtiment situé au 45-47 rue André Bonnet reçoit sept professionnels. L'un de ceux-ci bénéficie d'une location-vente de matériel attaché à son cabinet. 3 d'entre eux ont déjà exprimé leur souhait de quitter les locaux.

#### 1 - Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes sont générées par le produit des loyers

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>6 777,00</b>	<b>6 776,30</b>	<b>6 768,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 777,00	6 776,30	6 768,00
<b>Réel</b>	<b>42 887,00</b>	<b>43 178,04</b>	<b>37 414,00</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 177,55	5 177,55	7 893,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 259,45	7 260,00	8 091,00
75 – Autres produits de gestion	27 900,00	28 186,82	21 430,00
77- Produits exceptionnels	2 550,00	2 553,67	
<b>TOTAL</b>	<b>49 664,00</b>	<b>49 954,34</b>	<b>44 182,00</b>

#### 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses comprennent les différentes charges afférentes à la gestion des bâtiments.

Chapitre	BP 2021		
<b>Ordre</b>	<b>29 948,00</b>	<b>26 687,29</b>	<b>26 691,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	3 260,00		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 688,00	26 687,29	26 691,00

<b>Réel</b>	<b>19 716,00</b>	<b>14 318,46</b>	<b>17 491,00</b>
011 – Charges à caractère général	11 686,00	8 088,18	10 160,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 150,00	2 861,60	3 150,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	1 200,00		1 100,00
66 – Charges financières	3 680,00	3 368,68	3 081,00
<b>TOTAL</b>	<b>49 664,00</b>	<b>41 005,75</b>	<b>44 182,00</b>

## 2 - Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>29 948,00</b>	<b>26 687,29</b>	<b>26 691,00</b>
021 – Virement de la section d'exploitation	3 260,00		
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 688,00	26 687,29	26 691,00
<b>Réel</b>	<b>5 237,91</b>	<b>1 857,91</b>	<b>1 678,00</b>
001 – Excédent d'investissement	1 857,91	1 857,91	622,60
10 -Dotations, fonds divers et réserves			1 055,40
16 -Emprunts et dettes assimilés	3 380,00		
<b>TOTAL</b>	<b>35 185,91</b>	<b>28 545,20</b>	<b>28 369,00</b>

## 3 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont principalement destinées au remboursement du capital restant dû.

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>6 777,00</b>		<b>6 768,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 777,00	6 776,30	6 768,00
<b>Réel</b>	<b>28 408,91</b>	<b>21 146,30</b>	<b>21 601,00</b>
020 – Dépenses imprévues	2 000,00		0
16 - Emprunts	22 782,00	19 401,12	21 601,00
21 – Immobilisations corporelles	2 100,00	1 745,18	
23 – immobilisations en cours	1 526,91		
<b>TOTAL</b>	<b>35 185,91</b>	<b>27 922,60</b>	<b>28 369,00</b>

## NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû est de 207 937,41 € soit 86,42 €/habitant à rembourser.

La capacité de désendettement est de 7,20 ans.

Pour information, en 2021, le capital restant dû était de 227 338,86 € soit 94,10 €/habitant. La capacité de désendettement était de 8,9 ans.

## Le budget locaux commerciaux

Ce budget concerne la réalisation et la gestion de bâtiments destinés aux commerces de la commune de Gièvres.

Après la construction d'un bâtiment situé au 43 rue André Bonnet occupé par un commerce à vocation d'alimentation, la commune s'est engagée dans la construction d'un bâtiment situé rue Victor Hugo destiné à recevoir 3 commerces dont l'objectif est de redynamiser le bourg de la commune. Les travaux se sont terminés en avril et les 3 commerçants ont pu occuper depuis mai pour deux commerces et en août pour le troisième.

### 1 – Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont générées par les revenus des loyers. Les recettes se résument comme suit :

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>1 383,00</b>	<b>1 382,41</b>	<b>1 383,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
<b>Réel</b>	<b>17 527,54</b>	<b>15 828,52</b>	<b>28 157,00</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
75 – Autres produits de gestion	17 527,54	15 828,52	28 157,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 910,54</b>	<b>17 210,93</b>	<b>29 540,00</b>

### 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget comprennent les charges liées aux remboursements des emprunts et aux amortissements.

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>13 456,00</b>	<b>4 970,96</b>	<b>25 424,00</b>
023 – Virement à la section d'investissement	8 485,00		20 453,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
<b>Réel</b>	<b>5 454,54</b>	<b>3 437,89</b>	<b>4 116,00</b>
002 – Déficit de fonctionnement	21,12	21,12	
011 – Charges à caractère général	650,42	334,44	650,00
66 – Charges financières	4 783,00	3 082,33	3 466,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 910,54</b>	<b>8 408,85</b>	<b>29 540,00</b>

### 3- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues comprennent le solde des subventions attendues par les différents partenaires. Malgré tout, le budget de la commune devra abonder ce budget pour trouver un équilibre financier.

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>13 456,00</b>	<b>4 970,96</b>	<b>25 424,00</b>
021 – Virement de la section d'exploitation	8 485,00		20 453,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
<b>Réel</b>	<b>690 076,32</b>	<b>517 227,32</b>	<b>186 308,19</b>
001 – Excédent d'investissement	197 496,31	197 496,31	
10 – Excédent de fonctionnement			8 802,08
13 – Subventions d'investissement	315 000,00	140 000,00	177 211,47
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 149,00	4 300,00	294,64
20- Immobilisations incorporelles	3 828,48	3 828,48	
23- Immobilisations en cours	171 602,53	171 602,53	
<b>TOTAL</b>	<b>703 532,32</b>	<b>522 198,28</b>	<b>211 732,19</b>

### 4 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit constaté en 2021, le capital des emprunts ainsi que le solde des travaux liés à la construction des 3 commerces.

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Ordre</b>	<b>1 383,00</b>	<b>1 382,41</b>	<b>1 383,00</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
<b>Réel</b>	<b>702 149,32</b>	<b>700 573,06</b>	<b>210 349,19</b>
001 – Déficit d'investissement			179 757,19
16 - Emprunts	23 763,31	23 452,07	23 592,00
20 – Immobilisation incorporelles	3 828,48	3 190,41	
23 – immobilisations en cours	674 557,53	673 930,58	7 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>703 532,32</b>	<b>701 955,47</b>	<b>211 732,19</b>

### NIVEAU D'ENDETTEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû est de **594 146,06** soit **246,94 €/habitant** à rembourser dont 7 573,57 € correspondant au financement de l'ancienne épicerie.

## Le budget spanc

Ce budget permet le contrôle lors de la création et au fur et à mesure du fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs. Il est dénombré 377 installations sur la commune.

En 2022, la mise aux normes des assainissements individuels sera engagée.

### 1 – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	71,30	71,30	72,30
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	61 200,00	210,00	32 140,00
<b>TOTAL</b>	<b>61 271,30</b>	<b>281,30</b>	<b>32 212,30</b>

### 2 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 – Charges à caractère générale	61 271,30	209,00	32 212,30
<b>TOTAL</b>	<b>61 271,30</b>	<b>209,00</b>	<b>32 212,30</b>

Fait à Gièvres, le 13 avril 2022

Le Maire  
  
F. GILOT-LECLERC  


Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 041-214100976-20220413-DELIB2022036-BF